

PAJOT *Entreprise*

ZA Viale-bas - 47210 VILLEREAL

Tél : 05 53 36 02 72 Fax : 05 53 36 63 99 mail : contact@pajotentreprise.fr

GENIE CIVIL - PREFABRICATION - ASSAINISSEMENT

Services : vidanges débouchages - béton prêt à l'emploi

SOSED

Schéma d'Organisation et de Suivi de l'Élimination des Déchets



Schéma d'Organisation et de Suivi de l'Élimination des Déchets

1. POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

Le respect de l'environnement et le traitement des déchets s'inscrivent dans la politique de développement durable de PAJOT Entreprise.

La mise en place d'un SOSED (Schéma d'Organisation et de Suivi des Déchets) répond aux critères de prudence écologique. Cette démarche nous permet de garantir l'élimination des déchets dans de bonnes conditions et d'en diminuer l'impact. Nous contribuons également activement à la préservation et à l'amélioration de la qualité de l'eau au sein de nos infrastructures et sur les chantiers.

Ces actions sont menées dans un souci de protection et de sauvegarde de notre environnement pour les générations futures.

2. GESTION des DÉCHETS

a. Classification de nos déchets

NATURE des DÉCHETS	EXEMPLES	CLASSIFICATION des DÉCHETS	TYPE de DÉCHARGE	RECYCLAGE
GRAVATS	Béton, ciment durci	Déchets INERTES	Classe III	OUI
MÉTAUX	Acier, treillis soudés			
CARTON	Emballage, tube PVC, boîte d'attentes start	DIB (Déchets Industriels Banaux)	Classe II	OUI
PLASTIQUE				
POLYSTYRENE				
BOIS	Palettes, contreplaqués			
AÉROSOLS	Traceur de chantier	DIS (Déchets Industriels Spéciaux)	Classe I	NON
BIDONS	Colle PVC, adjuvants			
CARTOUCHE	Silicone			

b. Tri et élimination des déchets

1. Les déchets de chantiers :

L'incinération, l'enfouissement et le dépôt sauvages des déchets sont interdits.

Tous les déchets provenant des chantiers sont ramenés à nos ateliers. Ils y sont triés et répartis dans les bennes et conteneurs en fonction de la nature du déchet.

2. Les déchets d'ateliers

Les déchets issus de nos ateliers sont triés et mis en dépôt dans les bennes et conteneurs mis à dispositions.

3. Le tri des déchets

PAJOT Entreprise met un point d'honneur à trier avec précision l'ensemble de ses déchets afin qu'un maximum d'entre eux puisse être revalorisé.

Notre personnel est régulièrement sensibilisé sur les règles à tenir en matière de tri des déchets.

Les déchets sont triés et répartis dans les zones de stockage comme suit :

- **LES GRAVATS** : zone de stockage avant rechargement pour évacuation dans une décharge agréée



- **LES MÉTAUX** : 1 benne métaux



- LES D.I.B. : 1 zone de tri des DIB. On distinguera les plastiques durs, les polystyrènes, les cartons et le tout-venant. Chacun sera mis dans le bac correspondant.



NOTA : certains cartons d'emballages seront conservés et réemployés.

- LE BOIS : 1 benne bois



NOTA : les palettes et certaines caisses en bois seront conservées et réutilisées pour stocker nos propres matériaux et matériels.

- LES D.I.S. : ceux-ci sont triés dans des bacs séparés.



4. Le traitement des déchets

Les bennes pour le bois et les métaux sont prises en charge par un prestataire spécialisé. Celui-ci prend en charge l'acheminement de nos déchets vers des filières spécialisées de revalorisation. Le bois sera broyé. Les métaux seront refondus.

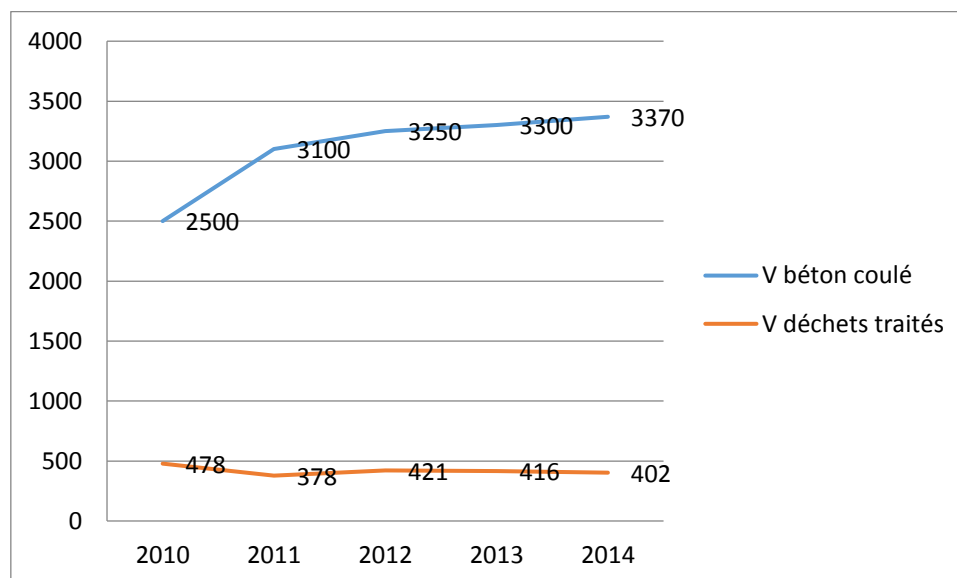
Les gravats sont stockés puis acheminés par nos soins dans une filière de revalorisation. Ils y seront concassés puis criblés en vue de les réutiliser en tant que matériaux secondaire (remblaiement, etc...)

Tous les autres déchets sont acheminés par nos soins dans la déchetterie la plus proche. Ils y sont pris en charge par des organismes spécialisés en vue d'être recyclés (cartons, emballage, etc...). Les déchets non recyclables seront enfouis ou incinérés dans des centres agréés.

3. RÉDUCTION des DÉCHETS

PAJOT Entreprise a la volonté de réduire l'impact de ses déchets sur l'environnement. Au-delà de la revalorisation des déchets, nous contribuons à la réduction du volume de déchets issus de notre activité.

Évolution du volume de déchets comparativement au volume de béton coulé par an depuis 2010 :



a. Méthodes de fabrication

Depuis 2010, pour la fabrication d'ouvrages béton, les réservations en polystyrène (à usage unique) ont progressivement été remplacées par des réservations en polyuréthane (réutilisable).

Sur la période 2010 - 2013, l'achat de polystyrène a baissé de 94 %.



Sur chantier, nous mettons en œuvre un maximum d'ouvrages préfabriqués dans nos ateliers afin de maîtriser au mieux l'émission de déchets.

Nous favorisons également l'utilisation de moules métalliques ou banches de façon à limiter l'emploi de planches de coffrages, contreplaqué, etc...

b. Revalorisation des excédents de béton

Depuis 2010, tous nos excédents de béton sont valorisés. Que ce soit des surplus de fabrication ou des retours de chantier, nous les utilisons pour la fabrication de blocs en béton. Ces blocs sont commercialisés et utilisés pour la création de murets de soutènement.



c. Gestion des eaux et nettoyage du matériel

Une aire de lavage des toupies et du matériel, avec fosse de décantation, est mise en place sur nos chantiers.

Ce même type d'aire de lavage est présent à nos ateliers.

Il permet la décantation des eaux chargées. Les résidus sont récupérés puis éliminés dans des filières spécialisées.



4. TRACABILITÉ et SUIVI des DÉCHETS

La traçabilité de l'élimination de nos déchets est possible grâce aux bons de mise en décharge. Ceux-ci nous sont remis par la déchetterie et les prestataires qui transportent nos déchets vers les filières adaptées.

Sur chaque chantier, le chef de chantier est sensibilisé sur les actions à mener pour la gestion des déchets. Celui-ci sera l'interlocuteur environnement / propreté du chantier.